

21 SEPTEMBRE 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 21 septembre 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances et trésorier, et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2009-09-420 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 21 septembre 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2009-09-421 2.1 Adoption des procès-verbaux des assemblées du conseil municipal tenues les 4 et 8 septembre 2009

21 SEPTEMBRE 2009

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2009-09-422 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 8 septembre 2009

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

- 2009-09-423 6.1 Adoption du règlement numéro 955-01-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 955-2008 sur la tarification de l'exercice financier 2009 afin d'ajouter les tarifs applicables pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière
- 2009-09-424 6.2 Adoption du règlement numéro 959-01-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 959-2009 afin d'augmenter l'emprunt pour un montant de 2 395 000 \$ et de considérer une affectation d'une somme de 180 000 \$ provenant des soldes disponibles du règlement 916-2006 en vue de financer une dépense additionnelle de 2 575 000 \$
- 2009-09-425 6.3 Adoption du règlement numéro 964-2009 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de cent quatre-vingt-quinze mille dollars (195 000 \$) pour l'acquisition d'un camion d'urgence rapide

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

- 2009-09-426 7.1.1 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de huit millions cent vingt-six mille dollars (8 126 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéros 725-92, 882-2004, 883-2004, 887-2004, 888-2004, 890-2004, 909-2005, 958-2009, 959-2009 et 960-2009
- 2009-09-427 7.1.2 Résolution de concordance relativement à l'émission d'obligations au montant de huit millions cent vingt-six mille dollars (8 126 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéros 725-92, 882-2004, 883-2004, 887-2004, 888-2004, 890-2004, 909-2005, 958-2009, 959-2009 et 960-2009

21 SEPTEMBRE 2009

2009-09-428 7.1.3 Résolution de courte échéance relativement à l'émission d'obligations au montant de huit millions cent vingt-six mille dollars (8 126 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéros 725-92, 882-2004, 883-2004, 887-2004, 888-2004, 890-2004, 909-2005, 958-2009, 959-2009 et 960-2009

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

2009-09-429 7.2.1 Vente de machinerie et véhicules usagés appartenant au Service des travaux publics

7.3 *URBANISME*

N.M. 7.3.1 Signature d'une entente pour l'émission d'un permis concernant le projet Sommet Champêtre

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

2009-09-430 7.6.1 Octroi du contrat pour l'achat d'équipements de communication

2009-09-431 7.6.2 Résiliation du contrat relatif à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 avec Gestion C. Laplante

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

2009-09-432 7.7.1 Adjudication du contrat pour la reconstruction de la rue Shefford – Lot 2

8. DIVERS

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 SEPTEMBRE 2009

N.M.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2009-09-433

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2009-09-420

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 21 septembre 2009 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 6.2 doit se lire de la façon suivante : Adoption du règlement d'emprunt numéro 959-01-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 959-2009 afin d'augmenter l'emprunt pour un montant de 2 395 000 \$ et de considérer une affectation d'une somme de 180 000 \$ provenant des soldes disponibles du règlement 916-2006 en vue de financer une dépense additionnelle de 2 575 000 \$;
- Le sujet 7.3.1 est retiré de l'ordre du jour de l'assemblée.

ADOPTÉ

21 SEPTEMBRE 2009

2009-09-421

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 4 ET 8 SEPTEMBRE 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés et sans modification, les procès-verbaux des assemblées du conseil municipal tenues les 4 et 8 septembre 2009.

ADOPTÉ

2009-09-422

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8
SEPTEMBRE 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 8 septembre 2009.

ADOPTÉ

21 SEPTEMBRE 2009

2009-09-423

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 955-01-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 955-2008 SUR
LA TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2009 AFIN
D'AJOUTER LES TARIFS APPLICABLES POUR UNE DEMANDE DE
RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-09-396 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 955-01-2009 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 955-01-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 955-2008 SUR LA TARIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2009 AFIN D'AJOUTER LES TARIFS APPLICABLES POUR UNE DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE.

ADOPTÉ

2009-09-424

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 959-01-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 959-2009
AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE
2 395 000 \$ ET DE CONSIDÉRER UNE AFFECTATION D'UNE SOMME
DE 180 000 \$ PROVENANT DES SOLDES DISPONIBLES DU
RÈGLEMENT 916-2006 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE
ADDITIONNELLE DE 2 575 000 \$**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE la greffière a fait la lecture du règlement numéro 959-01-2009 ;

21 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 959-01-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 959-2009 AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 2 395 000 \$ ET DE CONSIDÉRER UNE AFFECTATION D'UNE SOMME DE 180 000 \$ PROVENANT DES SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT 916-2006 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 2 575 000 \$.

ADOPTÉ

2009-09-425

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 964-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-
VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (195 000 \$) POUR L'ACQUISITION
D'UN CAMION D'URGENCE RAPIDE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-09-397 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 964-2009 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 964-2009 intitulé : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE- VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (195 000 \$) POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION D'URGENCE RAPIDE.

ADOPTÉ

21 SEPTEMBRE 2009

2009-09-426

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT
DE HUIT MILLIONS CENT VINGT-SIX MILLE DOLLARS
(8 126 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS
PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 725-92, 882-2004,
883-2004, 887-2004, 888-2004, 890-2004, 909-2005, 958-2009, 959-2009 ET
960-2009**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 725-92, 882-2004, 883-2004, 887-2004, 888-2004, 890-2004, 909-2005, 958-2009, 959-2009 et 960-2009, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 7 octobre 2009, au montant de 8 126 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Bromont a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,5140 \$	331 000 \$	1,25%	2010	3,47681%
		342 000 \$	1,65%	2011	
		354 000 \$	2,45%	2012	
		366 000 \$	3,00%	2013	
		6 733 000 \$	3,20%	2014	
Valeurs Mobilières Desjardins inc. RBC Dominion valeurs mobilières inc.	98,5310 \$	331 000 \$	1,15%	2010	3,51268%
		342 000 \$	1,70%	2011	
		354 000 \$	2,40%	2012	
		366 000 \$	2,90%	2013	
		6 733 000 \$	3,25%	2014	
Financière Banque Nationale	98,1900 \$	331 000 \$	1,20%	2010	3,58117%
		342 000 \$	1,50%	2011	
		354 000 \$	2,25%	2012	
		366 000 \$	2,75%	2013	
		6 733 000 \$	3,25%	2014	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'émission d'obligations au montant de 8 126 000 \$ de la Ville de Bromont soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc..

21 SEPTEMBRE 2009

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère).

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur des finances et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ

2009-09-427

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE HUIT MILLIONS CENT VINGT-SIX MILLE DOLLARS (8 126 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 725-92, 882-2004, 883-2004, 887-2004, 888-2004, 890-2004, 909-2005, 958-2009, 959-2009 ET 960-2009

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 8 126 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
725-92	93 000 \$
882-2004	174 400 \$
883-2004	270 400 \$

21 SEPTEMBRE 2009

887-2004	518 700 \$
888-2004	69 500 \$
890-2004	70 000 \$
909-2005	130 000 \$
958-2009	1 300 000 \$
959-2009	4 700 000 \$
960-2009	800 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le(s) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces obligations sont émises ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 8 126 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 7 octobre 2009.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire de Granby – Haute-Yamaska.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 7 avril et le 7 octobre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

ADOPTÉ

21 SEPTEMBRE 2009

2009-09-428

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À
L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE HUIT MILLIONS
CENT VINGT-SIX MILLE DOLLARS (8 126 000 \$) À LA SUITE D'UNE
DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES
RÈGLEMENTS NUMÉROS 725-92, 882-2004, 883-2004, 887-2004, 888-
2004, 890-2004, 909-2005, 958-2009, 959-2009 ET 960-2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour réaliser l'emprunt, au montant total de **8 126 000 \$** effectué en vertu des règlements numéros 725-92, 882-2004, 883-2004, 887-2004, 888-2004, 890-2004, 909-2005, 958-2009, 959-2009 et 960-2009, la Ville de Bromont doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 7 octobre 2009. En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 882-2004, 883-2004, 887-2004, 890-2004, 909-2005, 958-2009, 959-2009, 960-2009, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû de l'emprunt.

ADOPTÉ

2009-09-429

**VENTE DE MACHINERIE ET VÉHICULES USAGÉS APPARTENANT
AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDUE QUE le Service des travaux publics a en sa possession des véhicules et de la machinerie usagés et qu'il est souhaitable de s'en départir;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a invité des acheteurs potentiels à nous soumettre des prix pour l'acquisition desdits véhicules et machinerie;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions soit le 14 septembre 2009 à 14:00 heures, nous avons reçu six (6) offres de différents acheteurs potentiels (voir tableau d'analyse annexé) ;

21 SEPTEMBRE 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger la vente des véhicules et machinerie tel que décrit dans le tableau ci-joint, aux entrepreneurs les plus offrants soit :

- Tracteur articulé 1992 tracteur à :
Nivellage Géatan Turgeon et Fils inc. pour 10 000\$;
- Camion Ford 8000 1988 à :
Bromont Terrasse pour 2 610\$;
- Camion Sierra 4 x 4 1985 à :
Camion A&R Dubois inc. pour 550\$;
- Camionnette Ford 350 1983 à :
Bromont Terrasse pour 510\$.

QUE tous ces prix sont sans taxes et que la taxe de vente du Québec devra être payée par l'acheteur lors du transfert de propriété.

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder aux transferts des immatriculations.

ADOPTÉ

N.M.

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR L'ÉMISSION D'UN PERMIS
CONCERNANT LE PROJET SOMMET CHAMPÊTRE**

Le sujet 7.3.1 est retiré de l'ordre du jour.

2009-09-430

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE
COMMUNICATION**

ATTENDU QUE dans le cadre du transfert du service de la répartition à la Ville de Lévis, le Service de police doit procéder à un changement des ses équipements de communication (radios, répétitrice, etc.) améliorant la couverture du territoire, permettant l'encryptage, le tout assurant une meilleure sécurité pour le travail des policiers;

21 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QUE dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation, deux (2) fournisseurs d'équipements ont été invités à soumissionner et nous ont fait parvenir une soumission soit :

- le Groupe CLR : au montant de 45 209.71\$ (taxes incluses);
- Novicom 2000 Inc. : au montant de 43 074.12\$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les soumissions sont conformes aux exigences et spécifications techniques;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE soit octroyé le contrat d'achat, de programmation, de configuration et d'installation des équipements de communication de marque Motorola à la compagnie NOVICOM 2000 INC., au montant de **TRENTE-HUIT MILLE CENT SOIXANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (38 160,90 \$)**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2009-09-431

**RÉSILIATION DU CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE DU
SERVICE DE RÉPONSE AUX APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC
GESTION C. LAPLANTE**

ATTENDU QUE dans le cadre des engagements de l'entente prise avec la Ville de Lévis relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1, la Ville de Bromont doit mettre fin au contrat la liant avec Gestion C. Laplante à compter du 1^{er} novembre 2009;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit s'engager à défrayer un montant de 5 000\$ qui sera versé à la Ville de Lévis afin de lui permettre d'assumer partiellement les coûts requis pour mettre fin au contrat à compter du 1^{er} novembre 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

21 SEPTEMBRE 2009

QUE la Ville de Bromont mette fin au contrat avec Gestion C. Laplante et qu'elle verse à la Ville de Lévis un montant de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000\$)** afin d'assumer partiellement les coûts requis pour mettre fin au contrat à compter du 1^{er} novembre 2009.

QUE Madame la mairesse Pauline Quinlan et la greffière, ou le greffier par intérim, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Bromont les ententes relatives à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 concernant le bris de contrat avec gestion C. Laplante et la nouvelle entente avec la Ville de Lévis.

QUE les sommes payables pour l'année 2010 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉ

2009-09-432

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE
LA RUE SHEFFORD – LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à la réfection de la rue Shefford – lot 2 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres pour la reconstruction de ladite rue – lot 2 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission (voir le tableau des soumissions) ;

ATTENDU QUE la firme BPR a analysé lesdites soumissions et recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de l'appel d'offres au plus bas soumissionnaire conforme soit EXCAVATION ST-PIERRE & TREMBLAY INC., pour la somme de **SEPT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS ET DIX CENTS**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

21 SEPTEMBRE 2009

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Anie Perreault s'enquiert afin de savoir quand sera effectué le pavage de la rue Grenon dans le secteur Adamsville, suite aux démarches entreprises par les citoyens de cette rue.

- Madame Nicole Wilkie demande au Conseil pourquoi le sujet relatif au projet Sommet Champêtre a été retiré de l'ordre du jour. Elle veut également savoir pourquoi les espaces verts initialement prévus dans ce projet ne sont pas respectés, notamment suite au déplacement d'une maison dans ces espaces verts et demande s'il est question de reboisement dans ce projet.

- Monsieur Alain Vallière s'informe suite au changement de vitesse adopté sur le chemin de Gaspé puisque cela va accroître le nombre de voitures sur cette route. Il fait également référence au document rédigé par Madame Claire Mailhot et suggère aux membres du Conseil d'aller consulter les liens indiqués. Enfin, il propose d'ajouter des panneaux d'arrêts sur le chemin de Gaspé pour faire ralentir les gens, comme cela a été fait sur le chemin Saxby.

- Monsieur Gilles Girard revient sur le changement de vitesse du chemin Gaspé et affirme qu'il est impossible de marcher ou de faire du vélo puisque les gens roulent trop vite et que la route n'est pas assez large.

- Madame Josée Houle relate un problème de sécurité concernant l'utilisation des véhicules tout terrain de Ski Bromont sur la rue des Deux-Montagnes ainsi qu'un problème de bruit. Elle se questionne à savoir s'ils sont autorisés à utiliser les rues et recommande qu'une politique d'utilisation des VTT soit faite.

- Monsieur Claude Nadeau veut savoir où est rendu le dossier du changement de zonage relatif à la rue Dion (secteur Adamsville). Il remercie aussi Madame Quinlan pour sa participation à l'activité du 29 août dernier et souligne la présence de Monsieur Dion également.

- Madame Marie-Ève Lagacé voudrait savoir pourquoi il n'y a plus de temps de glace accordé pour le patinage libre à l'aréna durant les fins de semaines.

21 SEPTEMBRE 2009

2009-09-433

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE